



GUIDE DE ROUTE



Dimanche 16 Juin 2024

**CLASSIC FEMININE VIENNE
NOUVELLE-AQUITAINE**

Loudun (86)



Officiels et engagements	3
Règlementation	4-5
Lieux pratiques	6
Mesures Sanitaires	7
Récompenses / Dotations	8
Liste des N Femmes engagées	9
Carte et profil du parcours	10-11
Itinéraire-horaire	12
Contacts	13
Partenaires	14

ORGANISATEURS

MEMBRES

Le Comité d'Organisation de Classic Féminine Vienne Nouvelle-Aquitaine (Nouvelle-Aquitaine) (3^{ème} manche de Coupe de France Femmes) est constitué par les membres suivants :

Président	Alain CLOUET
Secrétaire général	Denis NIVET
Trésorier	Philippe TURBAULT

OFFICIELS

CORPS ARBITRAL

Président du jury	Yann ROBIC
Commissaire 1	Auguste HERISSE
Commissaire 2	Jacques MICHEL
Juge à l'arrivée	Gérald LEFEVRE
Commissaire moto 1	Olivier ROUSSEAU
Commissaire moto 2	Aurélie SIMONNET

ENGAGEMENTS

PROCEDURE

Les engagements aux Coupes de France Femmes peuvent être effectués par les comités régionaux, les comités départementaux, les clubs et les groupes sportifs enregistrés auprès de la FFC et de l'UCI tels que les Equipes Féminines UCI à partir de J-30 du début de l'épreuve.

La clôture des engagements est fixée au :

J-3 avant l'épreuve à 20h00

Les modifications de la liste des engagés (Titulaires, remplaçantes et encadrement) pourront donc intervenir jusqu'à J-3 avant le début de l'épreuve.

Aucun engagement ne sera accepté après cette date.

Les engagements sont à effectuer sur la plateforme FFC Cicle-web à partir du site internet de la Fédération.

LISTE DES CATÉGORIES

COUPE DE FRANCE FEMMES	
1ère Catégorie	3ème Catégorie
2ème Catégorie	Junior

RÈGLEMENTATION

RÈGLEMENT DE LA COUPE DE FRANCE

Les épreuves se dérouleront selon les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (FFC). Ils sont consultables sur le site Internet de la FFC :

- [Titre 2-Epreuves sur route](#)
- [Reglement-CPF-Femmes-2023](#)

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve « Classic Féminine, Vienne – Nouvelle-Aquitaine » est organisée par : Poitou-Charentes Animation – 3, rue de l'Ancienne Poste – 86360 Chasseneuil du Poitou, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme.

Elle se dispute le dimanche 16 juin 2024 à LOUDUN (86).

ARTICLE 2. TYPE DE L'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes Femmes 1ère, 2ème et 3ème catégorie et juniors.

Elle est inscrite au calendrier « National Femmes » de la Fédération Française de Cyclisme.

Cette épreuve est la 3^{ème} manche de la Coupe de France National Femmes 2024.

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Participant·es admises (1ère, 2ème, 3ème cat. et juniors) par ordre de priorité :

- ▶ Équipes labellisées « National 1 et National 2 Femmes » *
- ▶ Équipes (ou individuelles) UCI Women's WorldTeams françaises,

- ▶ Équipes (ou individuelles) Continentales Femmes UCI françaises,
- ▶ Sélections régionales,
- ▶ Sélections départementales,
- ▶ Clubs,
- ▶ Individuelles (françaises et étrangères hors équipes UCI),
- ▶ Équipes étrangères sur invitation (maximum 4).

**effectif déclaré au 1er mars 2021*

ARTICLE 4. PERMANENCE

Une permanence de départ se tiendra le dimanche 16 juin 2024 entre 9h00 et 11h00 à l'espace culturel René Monory – boulevard du Maréchal Leclerc à Loudun (Vienne - 86).

La confirmation des partantes et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence de 9h00 à 11h00 le dimanche 16 juin 2024.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement FFC en présence des Membres du Collège des arbitres est fixée le dimanche 16 juin 2024 à 11h15 à l'espace culturel René Monory – boulevard du Maréchal Leclerc à Loudun (Vienne - 86).

ARTICLE 5. RADIO – TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence communiquée à la réunion des DS.

ARTICLE 6. ENCADREMENT ET DEPANNAGE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par L'Echappée Assistance Course.

Le service est assuré au moyen de 1 voiture neutre, avec chauffeur et mécanicien.

L'encadrement sportif des équipes françaises devra être assuré par un directeur sportif titulaire au minimum d'un diplôme Entraîneur Fédéral, Entraîneur Club Expert, d'un diplôme d'Etat (DEJEPS, DES JEPS, BEES2, BEESAC, Licence STAPS Entraînement Sportif) ou du professorat de sport (CTS).

Le diplôme UCI si ce type de cas se présente, sera traité au cas par cas entre la Direction Technique Nationale et la Commission Nationale route. Les présidents de jury désignés seront informés sur ces situations particulières.

Pour les diplômes des équipes étrangères, cette disposition sera validée par le jury des arbitres (la mention « coach » ou « directeur sportif » étant suffisante).

En l'absence des diplômes ci-dessus, la position de l'équipe concernée, pour assurer son dépannage à l'échelon course, sera déterminée selon l'article 9 du règlement de la Coupe de France.

L'ordre des voitures pour le dépannage sera défini comme suit et répondant à l'article 11 du règlement de la Coupe de France :

- Ordre du classement général provisoire à l'issue de la précédente épreuve et répondant à l'article 9 du règlement de la Coupe de France.

Chaque épreuve en ligne se déroulant par équipes, le changement de roues et de matériel entre équipiers est autorisé.

ARTICLE 7. INCIDENTS DANS LES DERNIERS KILOMETRES

Dans le cas de litiges, seul l'organisateur et les arbitres de la FFC pourront prendre des décisions pour la bonne marche de l'épreuve. Les réclamations seront reçues exclusivement par le collège des arbitres.

ARTICLE 8. MODALITES DE RAVITAILLEMENT

Le ravitaillement, s'effectuera suivant la réglementation FFC en vigueur des courses en ligne. Ce point pourra être modifié à la convenance du jury des commissaires en accord avec l'organisation.

Des zones de collectes seront disponibles aux km 40 – 73 – 85,1 et 97,2.

ARTICLE 9. DELAIS D'ARRIVEE

Toutes compétitrices dans un délai dépassant 15 mn du peloton principal doivent s'arrêter et quitter la course.

ARTICLE 10. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis sur la base de la photo-finish :

- ▶ Classement Scratch,
- ▶ Classement par équipe de l'épreuve
- ▶ Classement par équipe National 1
- ▶ Classement individuel Junior

Classements annexes :

- ▶ **Classement de la montagne**

Classement « Grimpeur » de l'épreuve aux kilomètres : 23,5 – 28,4 – 75 – 87,1. Il est attribué, les points suivants : 4 – 2 – 1 points aux 3 premières compétitrices classées au sommet. En cas d'égalité au classement général individuel de la montagne, il est fait application des critères suivants jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. nombre de premières places dans les côtes de la catégorie la plus élevée

2. nombre de premières places dans les côtes de la catégorie suivante et ainsi de suite
3. classement individuel au temps

ARTICLE 11. PRIX DE L'EPREUVE

Les prix suivants sont attribués :

PRIX COURSE : €			
Classement individuel			
1 ^{ère}	150	11 ^{ème}	14
2 ^{ème}	112	12 ^{ème}	11
3 ^{ème}	90	13 ^{ème}	11
4 ^{ème}	75	14 ^{ème}	11
5 ^{ème}	59	15 ^{ème}	9
6 ^{ème}	52	16 ^{ème}	9
7 ^{ème}	41	17 ^{ème}	9
8 ^{ème}	34	18 ^{ème}	9
9 ^{ème}	23	19 ^{ème}	8
10 ^{ème}	15	20 ^{ème}	8

Classement « Grimpeur » :

150 euros : 75€ – 45€ – 30€ aux 3 premières classées.

Classement « DN2 » :

300 euros : 120 – 70€ – 50€ – 40€ – 20€ aux 5 premières classées.

Le total général des prix distribués à l'occasion de cette épreuve est de 1200 euros.

ARTICLE 12. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu dans les locaux de l'espace culturel René Monory – boulevard du Maréchal Leclerc à Loudun (Vienne - 86).

ARTICLE 13. PROTOCOLE

Ceux-ci sont obligatoires pour les récipiendaires. Elles devront se présenter en tenue.

Les compétitrices suivantes doivent se présenter au protocole :

- Les trois premières du classement « scratch » de l'épreuve
- Les prix spéciaux de l'épreuve
- La première équipe de l'épreuve
- La leader du classement général individuel de la Coupe de France (ou en son absence, le ou la DS de l'équipe)
- L'équipe leader de la Coupe de France, si elle est présente.

ARTICLE 14. SECURITE

L'épreuve se déroulera sous le régime de la circulation « d'usage exclusif temporaire de la chaussée » validée par la Préfecture de la Vienne. Tous véhicules dans la bulle de la course ont pour obligation de rouler avec les feux de croisements allumés.

ARTICLE 15. INFORMATIQUE

La prestation de chronométrage, photo-finish et classements sera réalisée par la société ChronoConsult : contact@chronoconsult.fr / 04 56 59 00 74.

ARTICLE 16. DEVELOPPEMENT DURABLE

Obligation de respecter les zones prévues pour se débarrasser des papiers et autres objets sous risque de pénalités.

ARTICLE 17. PENALITES

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable.



LIEUX PRATIQUES

PERMANENCE / RETRAIT DOSSARDS

Date / Horaire Dimanche 16 juin de 9h00 à 11h00

Lieu Espace culturel René Monory – boulevard du Maréchal Leclerc 86200 Loudun

REUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS

Date / Horaire Dimanche 16 juin à 11h15

Lieu Espace culturel René Monory – boulevard du Maréchal Leclerc 86200 Loudun

SIGNATURE

Horaire Dimanche 16 juin à partir de 12h30

Lieu Podium protocolaire

LOCAL ANTI-DOPAGE

Lieu Espace culturel René Monory – boulevard du Maréchal Leclerc 86200 Loudun

HOPITAL (CHU)

CHU de Poitiers Site de Loudun
Tél : 05 49 98 42 42

HEBERGEMENTS

OFFICE DE TOURISME

Office de tourisme du Pays Loudunais
Tél : 05 49 22 22 22

HOTELS A PROXIMITE

NOM	COORDONNEES
Ace Hôtel	86000 Poitiers Tél : 05.49.00.48.48
Campanile	86360 Chasseneuil du Poitou Tél : 05.49.52.85.40
Campanile Futuroscope	86360 Chasseneuil du Poitou Tél : 05.49.49.06.58
Hôtel de France	86000 Poitiers Tél : 05.49.01.74.74
Ibis Budget	86360 Chasseneuil du Poitou Tél : 05.49.52.52.62
B&B Hôtel	86360 Chasseneuil du Poitou Tél : 05.49.52.06.87
Quick Palace Hôtel	86360 Chasseneuil du Poitou Tél : 05.49.52.59.93
Hôtel du Parc	86360 Chasseneuil du Poitou Tél : 05.49.49.08.08



manifestations soumises à déclaration ou autorisation dans l'espace public et la voie publique.

Ainsi, à compter du 24 janvier 2023, le pass vaccinal est venu se substituer au pass sanitaire pour les personnes de 16 ans et plus.

Le pass sanitaire reste en vigueur pour les personnes de 12 à 15 ans.

Participants et encadrements : Le pass vaccinal est obligatoire à partir du 1er participant pour les 16 ans et plus et le pass sanitaire pour les 12 à 15 ans dans les mêmes conditions. Le pass vaccinal est également obligatoire pour les encadrants des participants. En dehors de la pratique, le port du masque peut être rendu obligatoire par arrêté préfectoral.

Spectateurs : Le pass vaccinal est obligatoire pour les spectateurs de 16 ans et plus et le pass sanitaire pour les 12 à 15 ans, uniquement, si c'est le cas, sur les zones de départ et d'arrivée dont l'accès est contrôlé, au motif que ces zones sont considérées comme des ERP PA (plein air) éphémères. Sur le reste du parcours, il n'y a pas d'obligation du pass vaccinal et du pass sanitaire pour les spectateurs et aucun contrôle à réaliser par l'organisateur. Le port du masque peut être rendu obligatoire par arrêté préfectoral.

Qu'est-ce que le pass Vaccinal ? (pour les 16 ans et plus)

Il faut l'une des trois pièces suivantes :

- Un certificat de vaccination attestant d'un schéma vaccinal complet, dose de rappel comprise dans le délai imparti seulement pour les personnes à partir de 18 ans et 1 mois qui y sont éligibles ;
- Un certificat de rétablissement au Covid-19 datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois ;
- Un certificat de contre-indication médicale faisant obstacle à la vaccination. Les personnes concernées se voient ainsi délivrer par leur médecin un document pouvant être présenté dans

les lieux, services, établissements et événements où le pass vaccinal est exigé.

Les personnes s'engageant dans un parcours vaccinal jusqu'au 15 février 2023 ont la possibilité temporaire de bénéficier d'un « pass vaccinal » valide, à condition d'avoir eu la première dose, de recevoir leur deuxième dose dans un délai de 4 semaines et de présenter un test négatif de moins de 24h.

Qu'est que le pass sanitaire ? (pour les 12 à 15 ans)

Il faut l'une des quatre pièces suivantes :

- Un certificat de vaccination attestant d'un schéma vaccinal complet ;
- Un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24 heures ;
- Un certificat de rétablissement au Covid-19 datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois ;
- Un certificat de contre-indication médicale faisant obstacle à la vaccination. Les personnes concernées se voient ainsi délivrer par leur médecin un document pouvant être présenté dans les lieux, services, établissements et événements où le pass sanitaire est exigé.

Le contrôle du pass vaccinal ou du pass sanitaire est réalisé par l'organisateur par le biais de personnes qu'il aura désignées à cet effet. Les personnes peuvent présenter leur pass soit sur leur téléphone, avec l'application "TousAntiCovid", soit au format papier, avec l'attestation qui leur a été remise après leur vaccination ou leur dépistage. Pour vérifier les données digitales, il convient de télécharger l'application « TousAntiCovid Verif ». Les données traitées lors du contrôle ne peuvent être conservées et réutilisées à d'autres fins.

Declinaison des décisions sanitaires pour le sport à partir du 24 janvier 2023, pour les compétitions et



A CHAQUE EPREUVE

Les **3 premières de l'épreuve** seront récompensées au cours de la cérémonie protocolaire.

L'organisateur récompensera chacune d'entre elle par un trophée ainsi qu'un bouquet de fleurs.

En outre, la **première « Junior »** (17/18 ans), la **première équipe de l'épreuve**, la **première structure N1 de l'épreuve** et la **première structure N2 de l'épreuve** pourront être récompensés.

Les participantes se présenteront dans un délai de dix minutes maximums après leur arrivée.

CLASSEMENT GÉNÉRAL FINAL DE LA COUPE DE FRANCE

La Fédération Française de Cyclisme remettra un trophée aux trois premières équipes du classement général National 1 Femmes et aux trois premières équipes du classement général National 2 Femmes

La remise se déroulera sur le podium à l'issue de la finale de la Coupe de France Femmes programmée le 25 septembre 2023.

GRILLE DES PRIX

CLASSEMENT GENERAL

Place	N1	N2
1 ^{ère} équipe	1 300 €	875 €
2 ^{ème} équipe	1 000 €	600 €
3 ^{ème} équipe	800 €	500 €
TOTAL	3 100 €	1 975 €

TOTAL DES PRIX

La Fédération Française de Cyclisme versera un **total des prix** de la Coupe de France Femmes de **5 075€**.



NATIONAL 1

ROUTE FEMMES

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME



BREIZH LADIES



CHAMBERY CYCLISME COMPETITION FEMININ



LADYNAMIPS CLARIS AUTOMOBILES - RVC (NOUVELLE STRUCTURE)



LANESTER WOMEN MORBIHAN



TEAM BUFFAZ GESTION DE PATRIMOINE - LYON SPRINT EVOLUTION



TEAM ELLES - GROUPAMA PAYS DE LA LOIRE



TEAM FEMININ CENTRE VAL DE LOIRE

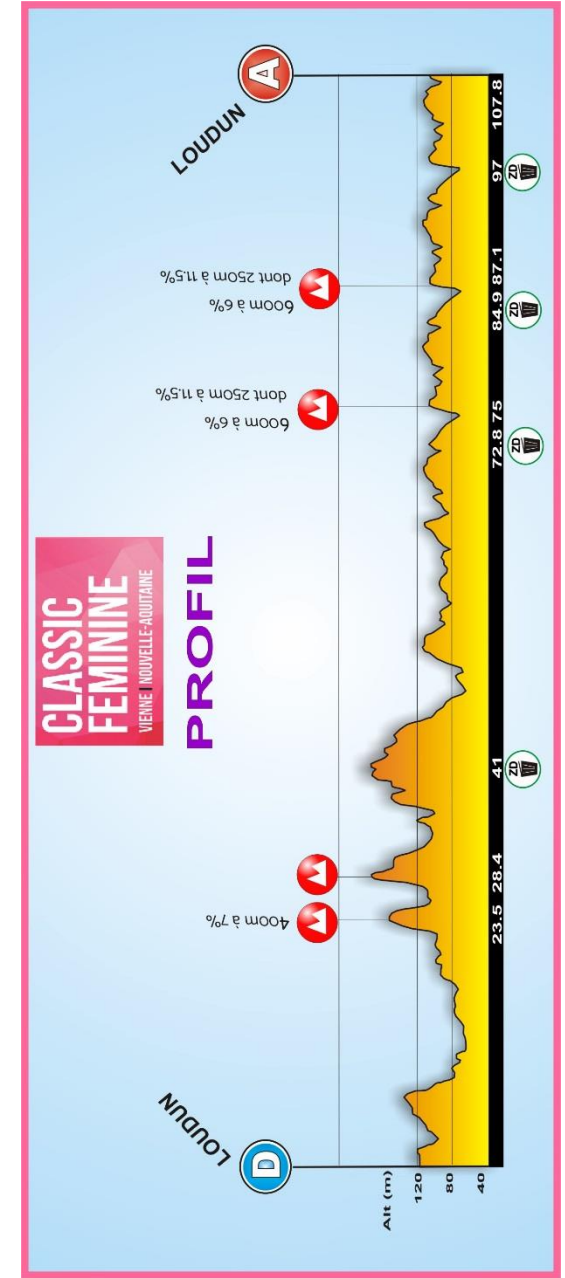
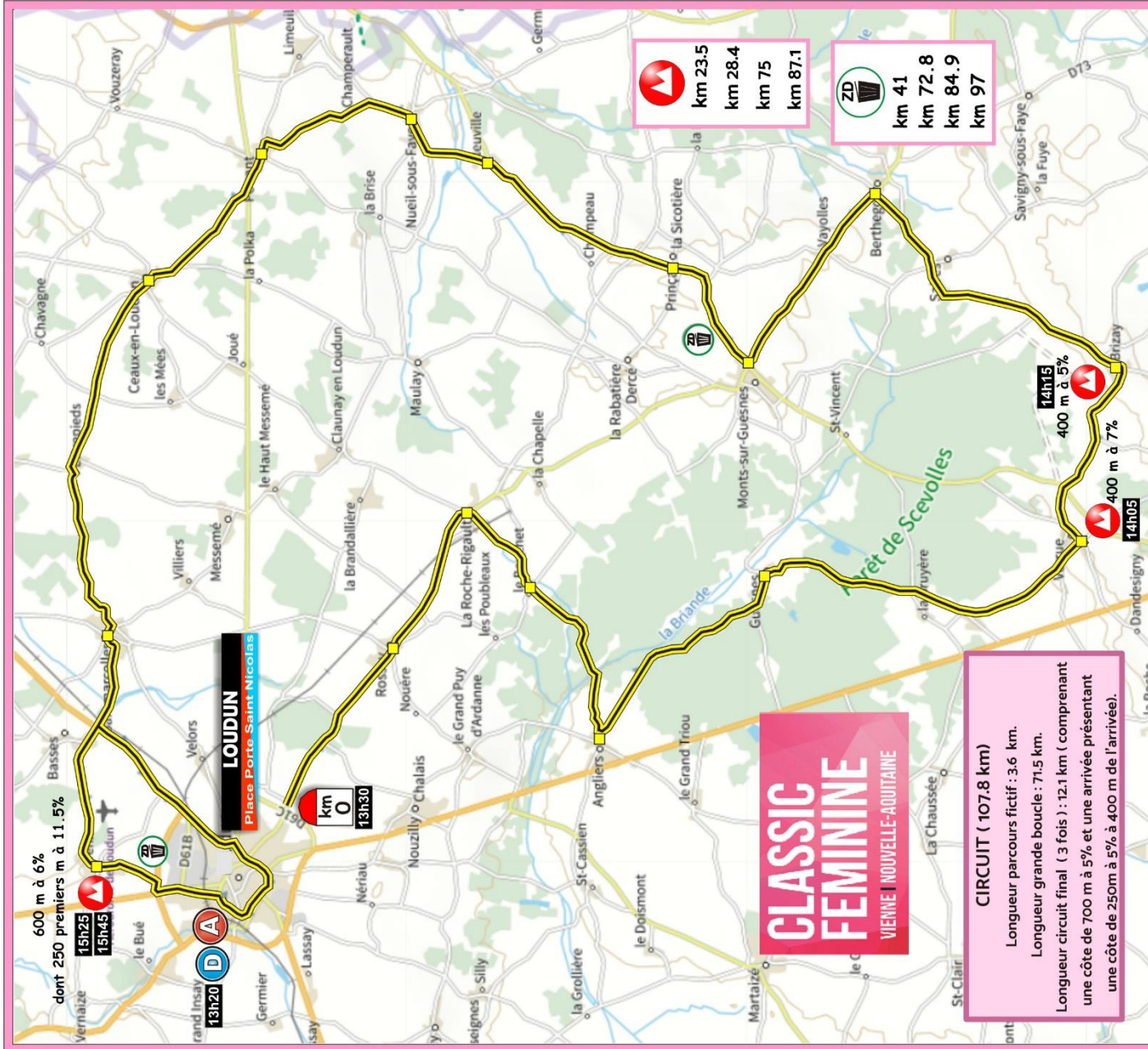


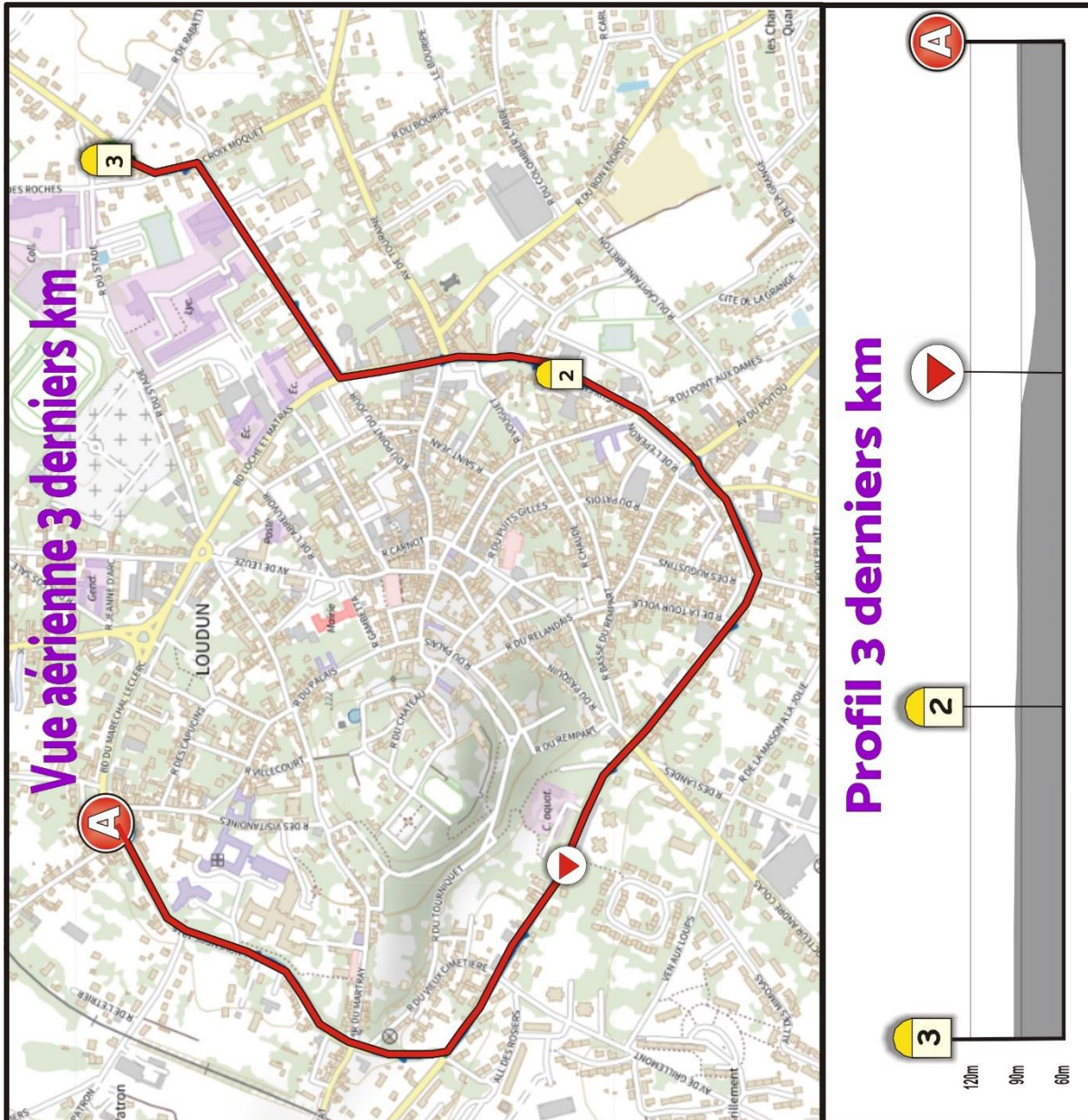
U.V.C.A. TROYES



VELO CLUB MORTEAU MONTBENOIT

L'organisateur est libre d'inviter toutes équipes féminines françaises ou étrangères, dont la participation est fonction du genre de l'épreuve.





Km parcourus	ITINERAIRE		Horaires
	LOUDUN : départ fictif		13h20
0	Départ réel : D 14 (panneau Monts sur Guesnes 15kms)		13h30
	Rossay		
6,4	LA ROCHE RIGAULT		13h40
	Jérusalem		
	Le Gaudier		
17,1	GUESNES		13h57
	Les Chauleries		
23,5	D 20 (400 m à 7%)	MG	14h06
24	VERRUE		14h07
	La Pagottière		
	Brizay		
28,4	Devant le Panneau Stop à 150m (400 m à 5%)	MG	14h14
32,8	SAIRES		14h21
	Le Colombier		
34,7	BERTHEGON		14h24
	Vayollée		
38,9	MONTS SUR GUESNES		14h31
	L'Imbaudière		
	La Montée Tourteau		
47,7	NUEIL SOUS FAYE		14h45
	Champereau		
54,9	CEAUX EN LOUDUN		14h56
	Estrepieds		
62,5	SAMMARCOLLES		15h08
	Le Moulin Guillot		
67,6	LOUDUN		15h16
	Avenue du Val de Loire		
	Rue de la Croix Mocquet		
	Avenue de Touraine		

Km parcourus	ITINERAIRE		Horaires
	Place de la Porte de Chinon		
	Au feu à gauche, Boulevard Guy Chauvet		
	Place Porte de Mirebeau		
	Boulevard Jean Pascault		
	Boulevard du 8 Mai 1945		
	Boulevard du 11 Novembre 1918		
71,5	Place Porte St Nicolas - 1^{er} passage sur la ligne Veniers		15h23
75	Carrefour de l'Aérodrome (600m à 6%)	MG	15h28
	BASSES		
	Rue Didier Daurat		
	Rue Jean Mermoz		
	D 47/D 759 => à droite D 759		
	Rond point : D 759/D 168 => tout droit D 759		
79,7	LOUDUN		15h35
	Avenue du Val de Loire		
	rue de la Croix Moquet		
	Avenue de Touraine		
	Place de la Porte de Chinon,		
	Au feu à gauche, Boulevard Guy Chauvet		
	Place Porte de Mirebeau		
	Boulevard Jean Pascault		
	Boulevard du 8 Mai 1945		
	Boulevard du 11 Novembre 1918		
83,6	Place Porte St Nicolas - 2^{ème} passage sur la		15h42
87,1	Carrefour de l'Aérodrome (600m à 6%)	MG	15h47
	Carrefour de l'Aérodrome		
95,7	Place Porte St Nicolas - 3^{ème} passage sur la		16h01
	Carrefour de l'Aérodrome		
107,8	Place Porte St Nicolas - ARRIVEE		16h20

CONTACTS ORGANISATION

Adresse et coordonnées :

« POITOU-CHARENTES ANIMATION »

3 rue de l'Ancienne Poste – 86360 CHASSENEUIL DU POITOU

Tél : 33 (0) 5 49 37 33 77

Tél : 33 (0) 6 72 45 48 40

E-mail : poitoucharentesanimation@orange.fr

Site Internet : www.tour-poitou-charentes.com



**POITOU-CHARENTES
ANIMATION**

PARTENAIRES
INSTITUTIONNELS



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



PARTENAIRES
OFFICIELS





RESPONSABLE CYCLISME SUR ROUTE

Alexandre FOUREZ

a.fourez@ffc.fr

+33 (0)1.81.88.09.35 / +33 (0)6.99.15.94.21

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines

1, rue Laurent Fignon

78180 Montigny le Bretonneux

<http://www.ffc.fr>

COORDINATRICE ADMINISTRATIVE CYCLISME SUR ROUTE

Johanna PITAVY

j.pitavy@ffc.fr

+33 (0)1.81.88.09.55 / +33 (0)6.80.58.69.48

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines

1, rue Laurent Fignon

78180 Montigny le Bretonneux

<http://www.ffc.fr>